

**PORTANT TARIFICATION DU COLLOQUE
"DOCTEURS DE LA FOI. ORTHODOXIE, ENSEIGNEMENT, AUTORITE",
29^E SESSION DU CARREFOUR D'HISTOIRE RELIGIEUSE,
DU 7 AU 10 JUILLET 2021,
CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL EA 4232, ECOLE DE DROIT-UCA,
SOUS LA DIRECTION DU PR CYRILLE DOUNOT**

LE PRESIDENT DE L' Etablissement Public Experimental Université Clermont Auvergne

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance n°2021-03-30-05 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 30 mars 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification du colloque "Docteurs de la foi. Orthodoxie, enseignement, autorité" est fixée comme suit :

CATEGORIE	TYPE D'INSCRIPTION	TARIF
Auditeur ne relevant pas des catégories ci-dessous	Inscription au colloque (pas de frais de bouche)	41,67 € HT / 50 € TTC
Auditeur relevant de ces catégories : enseignant-chercheur de l'UCA, doctorant et/ou étudiant de l'UCA, personnel administratif de l'UCA, membre du Barreau de Clermont-Ferrand, membre du Barreau de Cusset-Vichy		0 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/04/2021

Le Président




Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

22 AVR. 2021

22 AVR. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.